

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20150728-2015_00269_DESI-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2015

Publication : 18/09/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Direction Études, Finances
et Appuis de la Solidarité

Service de la Tarification des Établissements

Le Chef de Service

JEAN-PAUL STAUDER

Conseil départemental
Haut-Rhin

ARRETE 20 15 00 269 DESI

Du

28 JUIL. 2015

modifiant l'arrêté N° 2012-00469 DA du 04/12/2012 portant nomination des membres permanents de la Commission de Sélection d'Appel à Projet (CSAP) social ou médico-social de compétence Conseil départemental du Haut-Rhin

- VU** la première partie du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment le titre 1^{er} du livre III ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 124 ;
- VU** le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du CASF ;
- VU** la circulaire n° DGCS/5B/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'arrêté n° 2012-00469 DA du 04/12/2012 portant nomination des membres permanents de la Commission de Sélection d'Appel à Projet (CSAP) social ou médico-social de compétence Conseil départemental du Haut-Rhin ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 1 de l'arrêté n° 2012-00469 DA du 04/12/2012 portant nomination des membres permanents de la Commission de Sélection d'Appel à Projet social ou médico-social de compétence du Conseil départemental du Haut-Rhin est modifié comme suit :

- 1) M. Alain COUCHOT, Président de la Commission de la Solidarité et de l'Autonomie du Conseil départemental du Haut-Rhin, co-président ;

Mme Josiane MEHLEN-VETTER, Vice-Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, Maire de MORSCHWILLER-LE-BAS, suppléante.

- 2) Trois représentants et un suppléant du Département du Haut-Rhin désignés par le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin :

a) Mme Josiane MEHLEN-VETTER, Vice-Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, Maire de MORSCHWILLER-LE-BAS, titulaire ;

b) M. Pierre BIHL, Vice-Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, Maire de BERGHEIM, suppléant ;

c) Mme Karine PAGLIARULO, Conseillère départementale du Haut-Rhin, titulaire.

d) M. Pierre VOGT, Conseiller départemental du Haut-Rhin, titulaire.

- 3) En tant que représentant des usagers :

e) Un représentant des Associations du secteur de la promotion de l'enfance :

▪ M. Laurent KONOPINSKI, Directeur Association Appuis, titulaire,

en remplacement de M. Serge MULLER.

ARTICLE 2 :

L'article 2 de l'arrêté n° 2012-00469 DA du 04/12/2012 portant nomination des membres permanents de la Commission de Sélection d'Appel à Projet social ou médico-social de compétence du Conseil départemental du Haut-Rhin est modifié comme suit :

Deux représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires d'institutions médico-sociales, désignés par le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin :

▪ M. Raymond KOHLER, Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) en tant que suppléant,

en remplacement de M. Jean-Robert YAPOUDJIAN.

ARTICLE 3 :

Le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin d'Information Officiel du Département du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT
Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin

Pour le Président
du Conseil départemental du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président


Rémy WITH